REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Accord-cadre relatif à l’impression de brochures, magazines, dépliants, cartes de vœux et rapports d’activité

**Lot 1 : Impression en offset feuille** n°2025-442-443-444

**Lot 2 : Impression en rotative** n°2025-445-446-447

**Lot 3 : Impression en numérique** n°2025-448

|  |
| --- |
| Date limite de remise des offres : mardi 2 septembre 2025 à 10H00 |
| Marché public de Services  Procédure de passation : - Procédure d’appel d’offres ouvert en application des dispositions de l’article L. 2124-2, du 1° de l’article R. 2124-2 et des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique  Technique d’achat : Pour les lots 1 et 2 Accord-cadre multi-attributaires donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents en application du 1° de l’article L. 2125-1 et des articles des articles R. 2162-1 à R. 2162 12 du code de la commande publique. Pour le lot 3 Accord-cadre mono-attributaire donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents en application du 1° de l’article L. 2125-1 et des articles des articles R. 2162-1 à R. 2162 12 du code de la commande publique |

1. **OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet de conclure un marché public portant sur des prestations d’impression de brochures, de magazines, de dépliants, de cartes de vœux et des rapports d’activité de l’EPMO-VGE, pendant toute la durée d’exécution de chacun des lots.

Il est précisé que le présent accord-cadre alloti n’englobe pas les prestations d’impression, faisant l’objet de marchés publics séparés et notamment :

*-* Impression des billets d’entrée ;

- Impression d’enveloppes ;

- Impression d’affiches ;

- Reprographie (dossiers de presse, documents de communication interne).

Les prestations sont alloties et associées aux codes CPV (*Common Procurement Vocabulary*) de la manière suivante :

* Lot 1 : impression de documents en offset feuille. CPV : 79000000 services d’impression
* Lot 2 : impression de documents en rotative. CPV : 79000000 services d’impression
* Lot 3 : impression de documents en numérique CPV : 79000000 services d’impression

1. **CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION**
2. **Technique d’achat**

La présente consultation vise à conclure un :

- Pour les lots 1 et 2 : Accord-cadre multi-attributaires donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents en application du 1° de l’article L. 2125-1 et des articles des articles R. 2162-1 à R. 2162 12 du code de la commande publique.

- Pour le lot 3 : Accord-cadre mono-attributaire donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents en application du 1° de l’article L. 2125-1 et des articles des articles R. 2162-1 à R. 2162 12 du code de la commande publique.

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d’un accord-cadre présentant les caractéristiques suivantes :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Intitulé du lot | Montant maximum HT sur la durée totale | Montant estimé HT de la 1ère année, cette estimation n’engageant pas l’établissement |
| Lot 1 : impression de documents en offset feuille | 270 000 € | 60 000 € |
| Lot 2 : impression de documents en rotative | 350 000 € | 75 000 € |
| Lot 3 : impression de documents en numérique | 20 000 € | 2 500 € |

* Le lot 1 est multi-attributaires, conclu avec les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes globales sous réserve d’un nombre de soumissionnaire suffisant
* Le lot 2 est multi-attributaires, conclu avec les 3 candidats ayant obtenu les meilleures notes globales sous réserve d’un nombre de soumissionnaire suffisant
* Le lot 3 est mono-attributaire

Possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots :

Il n’y a pas de limite quant au nombre maximal de lot pouvant être attribué à un soumissionnaire.

Un soumissionnaire peut remettre une offre pour chaque lot de l’accord-cadre, dans le respect des conditions énoncées au présent règlement de la consultation.

1. **Procédure de passation**

La procédure de passation utilisée pour la présente consultation est :

- Procédure d’appel d’offres ouvert en application des dispositions de l’article L. 2124-2, du 1° de l’article R. 2124-2 et des articles R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique

1. **Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de remise des offres mentionnée en page de garde du présent règlement de la consultation.

1. **Variantes**

La présentation de variante en application des dispositions de l’article R. 2151-8 du code de la commande publique n’est pas autorisée par l’établissement pour la présente consultation.

1. **Langue et devise**

La langue utilisée pour la consultation et les documents remis par le candidat est le français.

La devise utilisée pour le marché issu de la présente consultation est l’euro.

1. **DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)**
2. **Modalités de retrait du DCE**

Le DCE pourra être téléchargé gratuitement sur la Plateforme des Achats de l’Etat (*PLACE*) accessible à l’adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.AccueilEntreprise>

Il est recommandé aux candidats de s’identifier au préalable par une inscription gratuite afin d’être informé d’une éventuelle modification du DCE (voir article 3.3 ci-dessous).

En cas de difficultés, le candidat peut contacter le service d’assistance en ligne de la plateforme.

1. **Contenu du DCE**

Le DCE comprend les pièces suivantes :

* Le présent règlement de la consultation et ses annexes : le cadre de réponse du mémoire technique et environnemental commun aux trois lots (annexe 1) et le questionnaire diversité-égalité (annexe 2) ;
* Le référentiel des prix plafonds ;
* Le DQE ;
* Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
* Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

1. **Modifications du DCE**

L’EPMO-VGE se réserve le droit d’apporter des modifications de détail au DCE au plus tard 6 (six) jours avant la date limite de remise des offres. Le candidat sera informé de ces modifications via *PLACE* et devra alors les prendre en compte pour élaborer son offre.

1. **Renseignements complémentaires sur le DCE**

Pour tous renseignements, les candidats devront adresser une demande au plus tard8 jours avant la date de remise des offres**,** exclusivement via le registre des questions de *PLACE*. Aucune réponse ne sera adressée en dehors de la *PLACE*.

1. **DOSSIER DE CANDIDATURE ET D’OFFRE**
2. **Dossier de candidature**

Le candidat devra produire les deux (2) pièces suivantes (disponibles à l’adresse: <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) :

1. **Le formulaire DC1** dument complété permettant au candidat d’attester qu’il n’entre dans aucun des cas d’exclusion mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141‑7 à L. 2141-10 du code de la commande publique.
2. **Le formulaire DC2** dument complété permettant au candidat d’attester qu’il dispose des capacités économiques et financières, techniques et professionnelles pour exécuter les prestations.

Le candidat pourra également produire les éléments suivants. A défaut, l’EPMO-VGE pourra les demander à tout moment de la procédure et au plus tard avant l’attribution du marché afin de vérifier les capacités du candidat à exécuter les prestations :

1. **Effectifs** moyens annuels du candidat et importance du personnel d’encadrement pendant les trois (3) dernières années ;
2. **Chiffre d’affaires** portant sur les trois (3) derniers exercices disponibles ;
3. **Principales références** similaires à l’objet du présent marché effectuées au cours des trois (3) dernières années, en indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Description de **l’outillage, du matériel et de l’équipement technique** dont le candidat disposera pour la réalisation des prestations

A l’appui de son dossier de candidature, le candidat pourra produire les documents justificatifs et moyens de preuve listés ci-dessous qui lui seront demandés s’il était déclaré attributaire du marché :

1. **Les certificats fiscaux et sociaux** attestant que le candidat ne se trouve pas dans un cas d’exclusion mentionné à l’article L. 2141-2 du code de la commande publique ;
2. **Les pièces** prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du **code du travail** ;
3. Le **numéro unique d’identification** délivré par l’INSEE ;
4. Si le candidat est en **redressement judiciaire**, la copie du ou des jugement(s) prononcés ;
5. Le **pouvoir** de la personne habilitée à engager le candidat ou la délégation de pouvoir le cas échéant.

L’attention des candidats est attirée sur les points suivants :

* + - Le candidat n’est pas tenu de fournir les documents demandés s’il transmet à l’EPMO-VGE toutes les informations nécessaires lui permettant de récupérer directement et gratuitement ces documents par le biais d’un système électronique administré par un organisme officiel ou d’un espace de stockage numérique (dans cette hypothèse, remplir les rubriques dédiées dans les DC1 et DC2) ;
    - Le candidat peut également présenter tous les éléments de sa candidature sous la forme du Document unique de marchés européen (DUME) rédigé en français et disponible à l’adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/>;
    - Le candidat n’est pas tenu de fournir les documents justificatifs demandés qui ont déjà été transmis à l’EPMO-VGE lors d’une précédente consultation et qui demeurent valables ;
    - Si le candidat s’appuie sur les capacités d’autres opérateurs économiques, il justifie de leurs capacités et apporte la preuve, par tout moyen approprié, qu’il en disposera pour l’exécution des prestations.

Pour les candidats étrangers :

Les candidats étrangers peuvent se référer à la base de données e-Certis de la Commission européenne pour remettre les documents équivalents à ceux demandés dans le présent règlement de la consultation, conformément à l’article 6 de l’arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics.

1. **Dossier de l’offre**

Le soumissionnaire devra remettre les documents suivants, pour chacun des lots :

* **L’acte d’engagement** complété ;
* Les **pièces financières** complétées (référentiel des prix plafonds et DQE) ;
* Un **mémoire technique** qui reprendra le cadre prévu à l’annexe du Règlement de la consultation.
* Les **échantillons suivants**, dans la limite de 20 maximum, tous échantillons confondus (les échantillons transmis en plus ne seront pas analysés) :
* Brochure/magazine à forte pagination (au-delà des 50 pages) ;
* Brochure ou dépliant en N&B, en bichromie ;
* Brochure format A5 pagination entre 8 et 16p (avec ou sans rabats).
* Dépliant de 2 à 4 volets ;
* Dépliant avec des façonnages particuliers (pliés croisés, accordéon, etc.) ;
* Carton d’invitation/carte de vœux.

Une attention particulière sera portée aux offres présentant un ensemble d’échantillons représentatif de chaque grande typologie de prestations mentionnée dans le DQE valant référentiel des prix plafonds (colonne A), et conforme aux caractéristiques d’impression correspondantes (colonne B).

1. **COTRAITANCE ET SOUS-TRAITANCE**
2. **Cotraitance**

Le candidat peut se présenter sous la forme d’une entreprise unique, d’un groupement solidaire ou d’un groupement conjoint.

Pour la présente consultation, l’acheteur interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d’un ou plusieurs groupements.

En cas de candidature présentée par un groupement d’opérateurs économiques, il est rappelé que chaque membre du groupement devra remettre un dossier de candidature tel que décrit à l’article 4.1 du présent règlement de la consultation, à l’exception de la lettre de candidature (DC1).

1. **Sous-traitance**

Le candidat peut s’appuyer sur les capacités d’un ou de plusieurs sous-traitants pour répondre à la présente consultation. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce sous-traitant et doit apporter la preuve qu’il en disposera pour l’exécution du présent marché.

A cette fin, il est demandé au candidat de remettre à l’appui de son offre le formulaire DC4 renseigné et disponible à l’adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le DC4 n’a pas à être signé au stade de l’offre mais en cas d’attribution du marché, il devra être signé par le futur titulaire, le sous-traitant et l’EPMO-VGE (voir sur la signature des pièces l’article 6.3 du présent règlement de la consultation).

La notification du marché ou la signature du DC4 par l’EPMO-VGE vaudra acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement.

L’attention du candidat est attirée sur le fait que les demandes de sous-traitance peuvent également être présentées pendant toute la durée d’exécution du marché.

1. **TRANSMISSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE ET D’OFFRE**
2. **Transmission par voie électronique**

Les dossiers doivent être adressés exclusivement par voie électronique via *PLACE*.

Attention, les plis sont « hors délai » si leur téléchargement se termine après la date et l’heure limites de remise des dossiers fixées sur la page de garde du présent règlement de la consultation.

Les candidats veilleront aux formats des fichiers déposés qui devront être .doc/ .docx / .rtf./ .pdf / .xls / .xlsx / .ppt / .pptx.

Par dérogation au principe de transmission via le profil acheteur, les échantillons seront adressés avant la date limite fixée au règlement de la consultation par voie postale à l’adresse suivante :

**Service des affaires juridiques et des marchés publics**

Établissement public  du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie – Valéry Giscard D’Estaing

Esplanade Valéry Giscard d’Estaing,  75343  Paris  cedex  07

L'enveloppe extérieure portera impérativement les mentions suivantes : « ECHANTILLONS » PM

**NE PAS OUVRIR** Accord-cadre n°2025-442-443-444 (pour le lot 1), n°2025-445-446-447 (pour le lot 2), n°2025-448 (pour le lot 3)

à l’impression de brochures, magazines, dépliants, cartes de vœux et rapports d’activité de l’EPMO + lot(s) concerné(s)

## Dénomination de l’entreprise

Dans le cas où un soumissionnaire souhaite candidater à plusieurs lots, il pourra regrouper l’ensemble des échantillons dans une seule enveloppe. Chaque échantillon devra toutefois être clairement identifié/ et ou afin de préciser le lot auquel il se rapporte.

1. **Copie de sauvegarde**

Les soumissionnaires peuvent adresser à l’EPMO-VGE, sur support papier ou sur support physique électronique, une copie de sauvegarde de leur dossier dans les conditions fixées par l’arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Cette copie sera envoyée à l’adresse suivante :

Établissement public du musée d'Orsay

et du musée de l'Orangerie - Valéry Giscard D’Estaing

Direction administrative et financière / SAJMP

62 rue de Lille

75007 Paris

1. **Signature électronique**

La signature des documents remis dans le cadre de la procédure d’attribution du marché n’est pas imposée.

Toutefois, le candidat est invité à signer électroniquement les pièces de son dossier en utilisant un certificat de signature électronique de niveau 2 étoiles et de préférence au format PADES. Le candidat devra veiller à ne pas verrouiller le document signé, ce qui empêcherait l’EPMO-VGE d’apposer sa signature électronique sans porter atteinte à l’intégrité du document.

La signature électronique doit respecter les exigences fixées par l’arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique disponible à l’adresse suivante :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038318621&fastPos=2&fastReqId=1257239088&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

et figurer sur la liste de confiance consultable sur le site suivant :

<http://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/liste-nationale-de-confiance>

En tout état de cause, le marché devra être signé au moment de la notification : cette signature pourra alors être électronique ou manuscrite.

1. **EXAMEN DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES**
2. **Examen des candidatures**

L’EPMO-VGE vérifiera que le candidat dispose de l’aptitude à exercer l’activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles nécessaires à l’exécution du marché.

1. **Jugement des offres (pour les trois lots)**

L’offre économiquement la plus avantageuse sur chacun des lots sera appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

|  |  |
| --- | --- |
| **Critère 1 - Valeur technique** | **50 %** |
| * 1. – Description du parc machine dont le candidat dispose pour réaliser les prestations objets des marchés subséquents  Appréciée selon le cadre de mémoire | *10 %* |
| * 1. – Description du process d’exécution et des moyens mis en œuvre pour contrôler la qualité tout au long du processus d’impression  Appréciée selon le cadre de mémoire | *10 %* |
| * 1. – Description du circuit et des modalités pour assurer la sécurité d’approvisionnement du candidat (notamment en papier) et les capacités de stockage des supports imprimés  Appréciée selon le cadre de mémoire | *10 %* |
| * 1. – Composition de l’équipe dédiée à l’exécution des prestations dont interlocuteurs dédiés (fabrication et facturation).  Appréciée selon le cadre de mémoire | *5%* |
| * 1. – Conformité et qualité des échantillons transmis par le candidat (qualité d’impression, façonnage)  Appréciées selon les échantillons transmis par le candidat | *15%* |
| **Critère 2 - Prise en compte des enjeux de transition écologique dans le cadre de l’exécution des prestations** | **10 %** |
| **Critère 3 - Prix sur la base du montant total du DQE en € TTC** | **40 %** |

##### Notation des critères « valeur technique » et « prise en compte des enjeux de développement durable » :

Chacun des critères et sous critères sera noté de la manière suivante :

* si le candidat répond de façon peu satisfaisante, il obtient 1 point ;
* si le candidat répond de façon assez satisfaisante, il obtient 2 points ;
* si le candidat répond de façon satisfaisante, il obtient 3 points ;
* si le candidat répond de façon très satisfaisante, il obtient 4 points ;
* si le candidat répond de façon excellente, il obtient 5 points.

##### Notation du critère « prix » :

(Prix du candidat TTC le moins cher x 5) / Prix du candidat à noter = note / 5

1. **QUESTIONNAIRE EGALITE DIVERSITE**

L’EPMO-VGE est détenteur depuis 2022 des labels « Egalité professionnelle » et « Diversité » délivrés par l'AFNOR.

Il s’engage à ce titre à mettre en œuvre des procédures et outils relatifs aux problématiques de lutte contre les discriminations et pour la promotion de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, comme notamment :

* des actions de sensibilisation et de formation à la prévention des discriminations à l’attention de tous les personnels ;
* un plan d’actions pluriannuel afin de progresser en matière d’égalité entre les femmes et les hommes. L’EPMO-VGE s’engage ainsi à lutter contre les comportements sexistes et les violences faites aux femmes, favoriser le rééquilibrage de la rémunération entre les femmes et les hommes et développer les parcours professionnels.

Dans le cadre de cette politique d'achats responsables et de lutte contre les discriminations, l’EPMO-VGE souhaite mobiliser ses fournisseurs afin d’être informé de leurs propres actions en matière d’égalité femmes-hommes et de diversité professionnelle et/ou de les sensibiliser davantage à ces enjeux.

Compte tenu de cette ambition, il est demandé à l’attributaire de remplir au moment de la signature du marché le questionnaire « Egalité professionnelle et diversité professionnelle » proposé par l’EPMO-VGE accessible via le lien suivant [Questionnaire égalité-diversité des marchés du Ministère de la Culture - 1/4](https://minculture.sphinxonline.net/SurveyServer/s/MC-DirectionMetier8/Questionnaire-egalitediversite/questionnaire.htm)

L’attributaire doit transmettre le récépissé numérique délivré par l’application au représentant du pouvoir adjudicateur avant toute notification du marché. Les informations renseignées dans ce questionnaire n’ont aucune incidence sur l’analyse des candidatures ni sur l’évaluation et la sélection des offres reçues.

Dans une démarche d’amélioration et de progrès, le futur titulaire s’engage à actualiser le questionnaire si le pouvoir adjudicateur lui en fait le demande.

**Article 10. RECOURS**

Avant tout recours, le candidat a la possibilité de contacter l’EPMO-VGE afin de trouver une solution amiable.

Les procédures de passation des contrats de la commande publique peuvent être contestées devant le juge administratif par le biais des recours suivants :

- Le référé précontractuel jusqu’à la signature du marché. Cette procédure d’urgence est régie par les articles L. 551-1 à L. 551-12 et R. 551-1 à R. 551-6 du code de justice administrative.

- Le référé contractuel après la signature du marché. Cette procédure d’urgence est régie par les articles L. 551-13 à L. 551-23 et R. 551-7 à R. 551-10 du code de justice administrative. Il peut être exercé dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l’avis d’attribution au Journal Officiel de l’Union européenne, ou, en l’absence d’un tel avis, de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat.

- Le recours de pleine juridiction en contestation de la validité du contrat qui devra être exercé dans un délai de 2 mois à compter de l’accomplissement des mesures de publicité appropriées.

L’instance compétente pour présenter un recours est :

Tribunal administratif de Paris – 7 Rue de Jouy, 75004 Paris

Téléphone : 01 44 59 44 00

Télécopie : 01 44 59 46 46

Télécopie référés précontractuels et contractuels : 01 44 59 46 46

Courriel : [greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr)

\*\*\*